

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 25 février 2015 à 15 h 30 à l'Hôtel de Ville.

Présents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président
M. Marc Campagna, vice-président
Mme Marie-Claude Lamarche
M. Michel Morin (*présent à 16h*)
M. Sylvain Tousignant

Sont également présents :
M. Daniel Bélec, directeur du cabinet du maire
M. Daniel Sauriol, directeur général adjoint
M. Patrick Robitaille, directeur adjoint du cabinet du maire
Mme Diane Legault, coordonnatrice agenda / attachée de presse au cabinet du maire
Mme Isabelle Lewis, directrice des communications
Mme Francine Blain, trésorière
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absent : M. Luc Papillon, directeur général

CE-2015-222-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2015-223-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2015-224-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 18 FÉVRIER 2015

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 18 février 2015, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

CE-2015-225-DEC PROJET DE LOI VISANT À INTERDIRE LES QUOTAS DE CONTRAVENTIONS / DÉPÔT / COALITION AVENIR QUÉBEC

ATTENDU la lettre du 20 février 2015 de M. Mathieu Lemay, député de Masson, adressée à M. Jean-Marc Robitaille, maire, accompagnée d'un communiqué daté du 12 février et du projet de Loi numéro 394 modifiant la Loi sur la police quant à la délivrance de constats d'infraction ;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt de la lettre du député de Masson, M. Mathieu Lemay, ainsi que du communiqué et du projet de Loi numéro 394.

**CE-2015-226-DEC RÉVISION IMMINENTE DE LA LOI SUR LE TABAC
/ COALITION QUÉBÉCOISE POUR LE CONTRÔLE
DU TABAC**

ATTENDU le courriel du 21 février 2015 de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac adressé à M. Jean-Marc Robitaille, Maire, informant la Ville de Terrebonne de la révision imminente de la Loi sur le tabac par le gouvernement, et ce, au printemps 2015 ;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du courriel de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac.

CE-2015-227-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAUX / COMMISSIONS

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt des procès-verbaux suivants :

- de la commission de la gestion et de l'entretien du territoire du 5 février 2015 ;
- de la commission de l'administration, des finances et des ressources humaines du 12 février 2015.

**CE-2015-228-DEC NOMINATION / PARC JOSEPH-BOURGOUIN /
PROJET LES JARDINS ANGORA**

ATTENDU le projet de développement Les Jardins Angora;

ATTENDU QUE le parc bordé par les rues de l'Harricana, O'Diana, d'Angora et des Tilleuls a temporairement été nommé Parc Harricana;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer définitivement cet espace;

ATTENDU la recommandation numéro GES-2015-02-05/01 de la commission de la gestion et de l'entretien du territoire concernant la dénomination du parc Joseph-Bourgouin dans le projet Les Jardins Angora ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission de la gestion et de l'entretien du territoire, que le parc situé dans le projet de développement Les Jardins Angora soit nommé « parc Joseph-Bourgouin » et que le chalet érigé à cet emplacement soit nommé « chalet Harricana ».

Qu'une signalisation appropriée soit installée.

**CE-2015-229-DEC MANDAT / MISE À JOUR DU PROCESSUS DE
NOMINATION DES LIEUX PUBLICS**

ATTENDU QU'un comité de toponymie a été créé en 2002 et était formé de fonctionnaires et de citoyens chargés de la mise en place de la structure de nomination, de la création d'une banque de noms de rues par secteur ainsi qu'à la problématique des doublons;

ATTENDU QU'en 2011 ledit comité a été aboli et remplacé par un processus de cheminement de proposition onodonymique lequel est chapeauté par la commission de la gestion et de l'entretien du territoire et coordonné par la Direction de l'aménagement du territoire;

ATTENDU QUE les demandes de nomination et les enjeux liés à la nomination des espaces publics sont en augmentation à travers les projets de développement immobiliers;

ATTENDU QUE les derniers dossiers de nomination présentés à la commission de la gestion et de l'entretien du territoire ont fait ressortir certaines défaillances au niveau du processus;

ATTENDU QU'il y a lieu d'actualiser le processus mais surtout les objectifs et la philosophie de gestion de la nomination des espaces publics;

ATTENDU la recommandation numéro GES-2015-02-05/02 de la commission de la gestion et de l'entretien du territoire concernant la mise à jour du processus de nomination des lieux publics ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission de la gestion et de l'entretien du territoire, que le comité exécutif mandate la commission de la gestion et de l'entretien du territoire pour revoir l'ensemble du processus de nomination des espaces publics.

CE-2015-230-DEC LUTTE CONTRE L'AGRILE DU FRÊNE

ATTENDU la prolifération de l'agrile du frêne dans les municipalités du Grand Montréal;

ATTENDU QUE, si rien n'est fait pour le ralentir, cet insecte ravageur, originaire d'Asie, pourrait détruire de grande quantité d'arbres sur le territoire de la Ville de Terrebonne;

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2014-634-DEC mandatant la commission du développement durable, de l'environnement et du transport collectif afin d'assurer la mise en œuvre et le suivi du plan d'action de lutte contre l'agrile du frêne ;

ATTENDU QU'au mois d'octobre 2014, la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) entérinait « *La stratégie métropolitaine de lutte contre l'agrile du frêne 2014-2024 – Réglementation type – Gestion des frênes sur le domaine privé* » tout en demandant aux municipalités de procéder, dans les meilleurs délais, à l'adoption d'une réglementation visant à limiter la propagation de l'agrile sur les terrains privés;

ATTENDU la recommandation numéro GES-2015-02-05/04 de la commission de la gestion et de l'entretien du territoire concernant les enjeux et stratégies à préconiser dans le cadre de la lutte contre l'agrile du frêne ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission de la gestion et de l'entretien du territoire, que le comité exécutif mandate la commission de la gestion et de l'entretien du territoire pour analyser la stratégie métropolitaine de lutte contre l'agrile du frêne et faire rapport sur les enjeux et les stratégies à préconiser.

CE-2015-231-DEC PARCS À CHIENS

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2013-1167-DEC mandatant la commission de la gestion et de l'entretien du territoire pour trouver et proposer au comité exécutif des endroits où pourraient être implantés des parcs à chiens sur le territoire de la Ville de Terrebonne;

ATTENDU QUE la gestion et la programmation des parcs relèvent du comité de suivi du plan directeur des parcs;

ATTENDU la recommandation numéro GES-2015-02-05/05 de la commission de la gestion et de l'entretien du territoire concernant la gestion et la programmation des parcs à chiens sur le territoire de la Ville de Terrebonne ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission de la gestion et de l'entretien du territoire, que le comité exécutif mandate le comité de suivi du plan directeur des parcs pour assurer la gestion et la programmation des parcs à chiens sur le territoire de la Ville de Terrebonne.

**CE-2015-232-REC DEMANDE / MODIFICATION DE LA ZONE 8969-71
/ CONSTRUCTION RI-MAR INC. / 1781, RUE
RODRIGUE**

ATTENDU la demande du groupe Construction Ri-Mar inc. visant la conversion de cinq (5) terrains vacants dédiés à une fonction unifamiliale pour la construction d'un ensemble multifamilial de cinq (5) immeubles regroupant 23 logements;

ATTENDU l'analyse préliminaire produite par la Direction de l'urbanisme durable exposant une faisabilité technique sous réserve d'une évaluation détaillée pour coordonner une conversion harmonieuse au milieu, et ce, avec une participation citoyenne;

ATTENDU l'orientation préliminaire établie conjointement entre la Direction de l'urbanisme durable et la Direction générale sur l'impact négatif de cette requête à l'égard de la gestion des infrastructures nouvellement installées, la mise en marché d'une nouvelle typologie de logements et les ajustements du cadre d'aménagement du projet « Ruisseau Noir »;

ATTENDU la recommandation numéro GES-2015-02-05/06 de la commission de la gestion et de l'entretien du territoire concernant une demande de changement de zonage pour la zone numéro 8968-71, et ce, afin d'insérer un nouvel ensemble immobilier de cinq (5) immeubles regroupant 23 logements sur les lots numéro 4 603 760 à 4 603 764 du cadastre du Québec (rue Rodrigue) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission de la gestion et de l'entretien du territoire, que le comité exécutif recommande au conseil de refuser la demande de changement de zonage présentée par le groupe Construction RI-MAR inc. visant l'insertion d'un nouvel ensemble immobilier de cinq (5) immeubles regroupant 23 logements sur les lots 4 603 760 à 4 603 764 du cadastre du Québec (rue Rodrigue) pour les motifs suivants:

- Que la requête modifie substantiellement le cadre récemment établi du projet « Ruisseau Noir »;
 - Que la requête affecte substantiellement la gestion de l'emprise de la rue Rodrigue;
 - Qu'il n'est pas exposé et démontré l'amélioration du cadre d'aménagement du milieu et l'acceptabilité de ce projet.
-

**CE-2015-233-DEC DÉPÔT / COMPTE-RENDU DU 20 JANVIER 2015 /
MODIFICATION / RÉOLUTION CE-2014-1350-DEC**

ATTENDU le dépôt du compte-rendu de la réunion du comité administratif sur les indicateurs de gestion tenue le 20 janvier 2015 à la commission de l'administration, des finances et des ressources humaines du 12 février 2015 ;

ATTENDU QUE lors de cette réunion le comité administratif sur les indicateurs a recommandé à la commission d'ajouter un mandat ;

ATTENDU la recommandation numéro ADM-2015-02-12/01 de la commission de l'administration, des finances et des ressources humaines concernant la modification de la résolution du comité exécutif numéro CE-2014-1350-DEC afin d'ajouter un mandat au comité administratif ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission de l'administration, des finances et des ressources humaines, que la résolution du comité exécutif numéro CE-2014-1350-DEC soit et est modifiée afin d'ajouter un mandat au comité administratif indicateur de gestion, à savoir :

- Recommander une stratégie et des outils de promotion des indicateurs de gestion .

**CE-2015-234-DEC NOUVEAU MANDAT / BANQUE DE
FOURNISSEURS LOCAUX**

ATTENDU le dépôt à la commission de l'administration, des finances et des ressources humaines, pour étude, des résultats d'une recherche préliminaire effectuée auprès des dix (10) grandes villes et des villes de la région, ainsi que des documents des villes de Montréal, Québec, Laval, Gatineau, Longueuil, Lévis et St-Eustache concernant un fichier de fournisseurs locaux ;

ATTENDU la recommandation numéro ADM-2015-02-12/02 de la commission de l'administration, des finances et des ressources humaines concernant l'instauration éventuelle d'une banque de fournisseurs locaux ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission de l'administration, des finances et des ressources humaines, que le comité exécutif mandate ladite commission pour procéder à une étude d'opportunité et de faisabilité d'instauration éventuelle d'une banque de fournisseurs locaux.

Que la commission tienne compte des impacts sur la politique d'achat de la ville, des processus et directives actuels qui pourraient avoir un lien avec une telle banque.

**CE-2015-235-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /
FONDS D'ADMINISTRATION**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds d'administration au montant de 866 231,45\$ préparée le 19 février 2015.

**CE-2015-236-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /
FONDS DES IMMOBILISATIONS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 359 866,19\$ préparée le 19 février 2015.

CE-2015-237-DEC PÉRIODE DE PROBATION / COORDONNATRICE DE PROJETS, CONSTRUCTION ET RÉAMÉNAGEMENTS / SERVICE SUPPORT TECHNIQUE ET IMMEUBLES / DIRECTION DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE

ATTENDU QUE le comité exécutif autorisait, le 4 septembre 2014, la nomination de Mme Laurie Delisle à titre de coordonnatrice de projets, construction et réaménagements au service support technique et immeubles à la Direction de l'entretien du territoire ;

ATTENDU QUE Mme Laurie Delisle terminera sa période de probation à ce poste le 9 mars 2015 et qu'elle a su démontrer depuis son entrée en fonction qu'elle est pleinement en mesure de répondre aux exigences de son poste ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que Mme Laurie Delisle soit et est confirmée à titre de coordonnatrice de projets, construction et réaménagements au service support technique et immeubles à la Direction de l'entretien du territoire.

CE-2015-238-DEC PROLONGATION / CONTRAT / COORDONNATEUR BIBLIOTHÈQUE / DIRECTION DU LOISIR ET VIE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU QU'il y a lieu, en raison des mises à jour prévues pour les systèmes de gestion des catalogues des bibliothèques et du volume de dossiers en cours, de prolonger les services du coordonnateur bibliothèque à la Direction du loisir et vie communautaire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le comité exécutif prolonge, jusqu'au 4 septembre 2015 (6 mois), les services de M. Marc-André Pigeon au poste de coordonnateur bibliothèque à la Direction du loisir et vie communautaire.

Que le président du comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le contrat individuel de travail de M. Marc-André Pigeon.

CE-2015-239-REC SOUMISSION / VIDANGE DES BOUES DES ÉTANGS DE LA STATION DE LA VILLE DE TERREBONNE

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la vidange des boues des étangs de la station de la Ville de Terrebonne (SA15-9013) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 14 janvier 2015 ;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 10 février 2015 à 11 h 02, à savoir :

La Corporation Newalta	750 681,26\$ t.t.c.
Centrix Environnement inc.	764 813,70\$ t.t.c.
A.S.D.R. Environnement inc.	962 098,76\$ t.t.c. <i>corrigé</i>

ATTENDU QUE la soumission de la société La Corporation Newalta s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 11 février 2015 par M. Serge Coderre, ing., M. Env., de la firme EnviroServices ;

ATTENDU également le rapport daté du 11 février 2015 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 940 438,01\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 23 février 2015 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de recommander au conseil d'accepter la soumission de la société **LA CORPORATION NEWALTA**, datée du 9 février 2015, pour la vidange des boues des étangs de la station de la Ville de Terrebonne, le tout pour un montant de 652 908,25\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2015-0109 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2015-240-REC SOUMISSION / VIDANGE DES BOUES DES ÉTANGS DE LA STATION DE LA PLAINE

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la vidange des boues des étangs de la station de La Plaine (SA15-9014) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 14 janvier 2015 ;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 10 février 2015 à 11 h 06, à savoir :

La Corporation Newalta	199 037,54\$ t.t.c.
Centrix Environnement inc.	235 008,90\$ t.t.c.
A.S.D.R. Environnement inc.	245 624,51\$ t.t.c.
Neault Solution Environnement (Les Engrais Neault)	277 396,73\$ t.t.c. <i>corrigé</i>

ATTENDU QUE la soumission de la société La Corporation Newalta s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 10 février 2015 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 257 486,51\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 23 février 2015 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de recommander au conseil d'accepter la soumission de la société **LA CORPORATION NEWALTA**, datée du 6 février 2015, pour la vidange des boues des étangs de la station de La Plaine, le tout pour un montant de 173 113,75\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2015-0110 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2015-241-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
FOURNITURE DE PIÈCES POUR LE RÉSEAU
D'ÉGOUTS / CONTRAT DE DEUX (2) ANS**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour la fourniture de pièces pour le réseau d'égouts ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour « *La fourniture de pièces pour le réseau d'égouts, et ce, pour un contrat de deux (2) ans* ».

**CE-2015-242-DEC GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES /
NORMES ET CRITÈRES / INSTALLATION ET
AMÉNAGEMENT D'ÎLOTS DE TRI AVEC
CONTENEUR SEMI-ENFOUI**

ATTENDU QUE le règlement numéro 566, promulgué le 10 mai 2013, prévoit notamment que les projets résidentiels regroupant plus de douze (12) unités, les projets intégrés ou en copropriété ainsi que les projets développés en largeur plutôt qu'en hauteur (ex. maison de ville en rangée) doivent comprendre un îlot de tri avec un conteneur semi-enfoui pour les déchets et un second pour les matières recyclables ;

ATTENDU QU'il est privilégié que les îlots de tri soient aménagés sur le domaine privé mais que certaines situations justifient qu'ils soient aménagés sur le domaine public ;

ATTENDU QUE le service de l'environnement et de l'hygiène du milieu de la Direction de l'entretien du territoire a élaboré, en complément au règlement numéro 566, une directive technique sur les normes et les critères relativement à l'installation et à l'aménagement d'îlots de tri dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

ATTENDU QUE cette directive technique n'est qu'à titre informatif et que les promoteurs et constructeurs ne sont pas tenus de la respecter ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'intégrer les normes et les critères relativement à l'installation et à l'aménagement d'îlots de tri à la réglementation applicable ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que la commission de la gestion et de l'entretien du territoire soit et est mandatée afin de coordonner l'intégration des normes et des critères relativement à l'installation et à l'aménagement des îlots de tri, tant sur le domaine privé que public, à la réglementation applicable.

Qu'une attention particulière soit apportée afin de s'assurer :

- de l'harmonisation de l'ensemble de la réglementation et des politiques touchant la gestion des matières résiduelles ;
- d'une certaine souplesse réglementaire en matière d'intégration des équipements ;
- de l'efficacité du parcours piéton dans la gestion de la localisation des îlots ;

**CE-2015-243-REC PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 568-1 /
RÉFECTION MAISON BÉLISLE ET RÉFECTION
DE L'ENVELOPPE EXTÉRIEURE DE L'HÔTEL DE
VILLE / AUGMENTATION DU MONTANT DE
L'EMPRUNT**

ATTENDU QUE le conseil adoptait, lors de sa séance tenue le 25 février 2013, le règlement d'emprunt numéro 568 décrétant la réfection de la Maison Bélisle et la réfection de l'enveloppe extérieure de l'hôtel de ville et prévoyant un emprunt n'excédant pas 1 293 800\$ pour en payer le coût ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'amender le règlement numéro 568 afin d'augmenter le montant d'emprunt suite à des travaux supplémentaires et à venir ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, et de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le comité exécutif recommande au conseil l'adoption du projet de règlement numéro 568-1 amendant le règlement numéro 568 afin d'augmenter le montant de l'emprunt de 1 293 800\$ à 1 556 800\$.

**CE-2015-244-DEC MANDAT TRAVAUX / ÉCHANGEUR 640 OUEST /
BRETelles SUD / CONFIRMATION DE PRIX ET
APPROBATION DES MODIFICATIONS DES
TRAVAUX**

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 337-07-2014, adoptée le 7 juillet 2014, acceptant la soumission de la société Sintra inc. (région Lanaudière/Laurentides) pour des travaux de construction des bretelles sud de l'échangeur 640 Ouest (SA14-7021) ;

ATTENDU QU'une entente doit être signée avec le ministère des Transports du Québec (MTQ) pour la réalisation des travaux et que cette entente est nécessaire pour l'approbation du financement du règlement d'emprunt numéro 583 par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) ;

ATTENDU QUE les travaux des bretelles font l'objet d'approbation du ministère des Transports du Québec (MTQ) et que ce dernier a émis des demandes de modifications après l'ouverture des soumissions incluant la mise en place d'un système de comptage ;

ATTENDU QUE les travaux devaient être réalisés en 2014 ;

ATTENDU QUE la société Sintra inc. (région Lanaudière/Laurentides) a confirmé que les prix soumis dans l'appel d'offres en 2014 seront maintenus pour la réalisation du projet en 2015 ;

ATTENDU QUE les coûts supplémentaires pour les modifications s'élèvent à 78 489,94\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 23 février 2015 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le comité exécutif accepte le maintien des prix soumis dans l'appel d'offres numéro SA14-7021 par la société Sintra inc. (région Lanaudière/Laurentides) pour la réalisation du projet en 2015.

Que le comité exécutif approuve les coûts supplémentaires reliés à la directive de changement pour la modification des travaux demandée par le ministère des Transports du Québec (MTQ) et autorise la trésorière à payer un montant de 68 266,96\$ (taxes en sus) à la société Sintra inc. (région Lanaudière / Laurentides), à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 583.

Que ledit mandat soit conditionnel à l'approbation des règlements 583 et 583-1 par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Que les travaux soient réalisés en conformité avec le document « Guide des travaux municipaux – exigences techniques et administratives » préparé par la Direction du génie et projets spéciaux.

CE-2015-245-DEC SERVITUDE D'UTILITÉS PUBLIQUES / HYDRO-QUÉBEC, BELL CANADA ET VIDÉOTRON S.E.N.C. / URBANOVA / RUES MARCEL-DE LA SABLONNIÈRE, MARIE-GÉRIN-LAJOIE ET LE PARC MARCEL-DE LA SABLONNIÈRE / PARTIE DES LOTS 5 097 663, 5 186 239, 5 186 246 ET 5 186 245

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, d'autoriser le président ou le vice-président du comité exécutif et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'acte de servitude pour des fins d'utilités publiques en faveur des sociétés Hydro-Québec, Bell Canada et Vidéotron s.e.n.c. sur une partie des lots numéros 5 097 663, 5 186 239, 5 186 246 et 5 186 245 du cadastre du Québec (Urbanova) ; lesdites parties de lots sont démontrées au plan et à la description technique préparés par M. Alain Croteau, arpenteur-géomètre, et déposés sous le numéro 4378 et 4393 (plan numéro 6 seulement) de ses minutes.

Les frais afférents à la présente servitude sont à la charge des cessionnaires.

CE-2015-246-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES SUR INVITATION / ACHAT DE MOBILIER / RÉAMÉNAGEMENT/ 790, RUE SAINT-PIERRE (2^e ÉTAGE)

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres sur invitation pour l'achat de mobilier dans le cadre du réaménagement du 2^e étage du 790, rue Saint-Pierre ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Larue, directeur de l'urbanisme durable, que le comité exécutif autorise la Direction de l'urbanisme durable à procéder à un appel d'offres sur invitation pour « *L'achat de mobilier pour le réaménagement du 2^e étage du 790, rue Saint-Pierre* ».

**CE-2015-247-DEC SOUMISSION / RENOUELEMENT DU CONTRAT
DE SUPPORT « SMARTNET CISCO »**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour le renouvellement du contrat de support « Smartnet Cisco » (SA15-8001) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 7 janvier 2015 ;

ATTENDU QUE neuf (9) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 17 février 2015 à 11 h 06, à savoir :

Softchoice LP	32 928,96\$ t.t.c.
Bell Canada	33 844,58\$ t.t.c.
Serti Informatique inc.	33 851,02\$ t.t.c.
Société Telus Communications	35 349,71\$ t.t.c.
Les Solutions Victrix inc.	35 536,02\$ t.t.c.
Micro-Infirma inc.	42 626,24\$ t.t.c.
Informatique ProContact inc.	43 402,88\$ t.t.c. <i>corrigé</i>
Le 9 ^e Bit inc.	44 713,20\$ t.t.c. <i>corrigé</i>
C.D.W. Canada inc.	47 106,71\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Softchoice LP s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 18 février 2015 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 23 février 2015 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Guy Renaud, directeur des technologies de l'information, d'accepter la soumission de la société **SOFTCHOICE LP**, datée du 16 février 2015, pour le renouvellement du contrat de support « Smartnet Cisco », le tout pour un montant de 28 640,11\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2015-0111 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2015-248-DEC RENOUELEMENT / SOUMISSION / SERVICES
RELATIFS À LA SÉCURITÉ DES IMMEUBLES**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2014-315-DEC, adoptée le 5 mars 2014, acceptant la soumission de la société Alpha TSI inc. pour les services relatifs à la sécurité des immeubles pour un contrat d'un (1) an pour une somme de 41 839,41\$ (t.t.c.) avec deux (2) options de renouvellement (SA14-8002) ;

ATTENDU QUE la soumission numéro SA14-8002 pour les services relatifs à la sécurité des immeubles arrive à échéance et que la Ville de Terrebonne est satisfaite de la prestation du fournisseur ;

ATTENDU QUE l'article 13 du cahier des charges spécifiques permet de se prévaloir de la clause de prolongation pour une année supplémentaire, et ce, pour une somme de 42 145,07\$ (t.t.c.), soit la valeur du contrat original plus l'IPC (1,389%) pour la région de Montréal ;

ATTENDU la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 23 février 2015 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Guy Renaud, directeur des technologies de l'information, d'accepter le renouvellement du contrat pour les services relatifs à la sécurité des immeubles avec la société Alpha TSI inc., et ce, pour un (1) an, le tout pour une somme de 36 655,85\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2015-0114 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2015-249-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
FOURNITURE DE PAPIER / IMPRESSION DU
BULLETIN LA SOURCE ET DU CAHIER DES
LOISIRS**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour la fourniture de papier et l'impression du bulletin La Source et du Cahier loisir et vie communautaire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Isabelle Lewis, directrice des communications, que le comité exécutif autorise la Direction des communications à procéder à un appel d'offres public pour « ***La fourniture de papier et l'impression du bulletin La Source et du Cahier loisir et vie communautaire*** ».

CE-2015-250-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 16h50.

Président

Secrétaire